

Le Faouët, le 2 avril 2021

Continuité pédagogique

Madame, Monsieur,

Ainsi que cela a déjà été annoncé, notre collège, ainsi que tous les établissements scolaires Français, va être fermé durant les quatre semaines à venir selon l'organisation suivante :

- *Du 6 au 9 avril : cours en « distanciel »*
- *Du 10 au 25 avril : vacances de printemps communes à toutes les zones*
- *Du 26 avril au 30 avril : cours en « distanciel »*

Les cours en « présentiel » reprendront le 3 mai, « le cas échéant, selon des modalités adaptées ».

Voici donc des explications qui nous semblent importantes quant à l'organisation de la continuité pédagogique que nous allons assurer :

Durant les deux semaines de cours, la communication avec les élèves se fera grâce au Cahier de Textes en ligne et aux outils « Office 365 » utilisés au collège. Pour rappel, tous les élèves disposent d'une adresse mail, sous la forme : prenom.nom@saintebarbe.fr, associée à un mot de passe que les élèves connaissent et qu'ils doivent vous communiquer. Nous invitons donc les parents à consulter régulièrement cette messagerie pour suivre le travail.

L'organisation de la semaine suivra l'emploi du temps habituel de la classe, il est donc de la responsabilité de chaque élève de se connecter dès le matin au cahier de texte en ligne afin de prendre connaissance du travail communiqué par les enseignants et d'organiser sa journée.

Afin de faciliter la tâche et l'organisation, un certain nombre de documents papiers ont été remis aux élèves par les enseignants qui le souhaitent. Ces documents sont également des supports de travail.

Durant les deux semaines de vacances, il n'y aura pas de cours à distance, ni de travail demandé mis à part, éventuellement, de la lecture.

Ainsi que le précise la Circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale sur « l'organisation et les objectifs de la continuité pédagogique » : ***Dans le second degré l'objectif est la poursuite des apprentissages dans les différentes disciplines.*** Cela signifie que les enseignants poursuivront leur progression dans chaque matière en l'adaptant aux formats spécifiques des cours à distance. Les connaissances acquises lors des deux semaines ne seront pas évaluées en distanciel mais pourront l'être au retour au collège.

Il est donc fondamental que les élèves fassent preuve de sérieux et de régularité quel que soit le niveau de classe. Les 3^{ème} doivent notamment avoir à l'esprit que l'examen officiel du DNB est maintenu les 28 et 29 juin prochains et que les semaines à venir sont très importantes pour leur orientation.

Les communications par mails doivent être raisonnées et limitées en privilégiant les échanges de documents ou corrections d'exercice. Merci de limiter au maximum les questions liées à une incompréhension de consigne. Ce ne doit pas se transformer en messagerie instantanée. Vu le nombre

d'élèves, les enseignants ne seront pas en mesure de répondre dans l'immédiat à une question mais s'efforceront de répondre au mieux aux sollicitations dans des créneaux horaires compatibles avec leur vie familiale et personnelle. Merci de favoriser l'accès à internet pour les enfants même s'ils n'y ont pas d'accès d'habitude. Pour le travail, il convient de privilégier ordinateur ou tablette et d'éviter le smartphone. En cas de difficultés liées aux outils numériques vous pouvez, bien entendu, contacter le collège.

Nous transmettons les informations officielles, Education Nationale, Préfecture et établissement via les adresses mail « saintebarbe.fr » des élèves et les adresses mail des parents

Nous avons demandé aux élèves de rentrer à la maison avec l'ensemble de leurs manuels, cahiers et supports pédagogiques afin de leur permettre de travailler efficacement.

Accueil possible de certains élèves :

Les enfants dont les parents exercent des « professions indispensables à la gestion de l'épidémie » pourront être accueillis au collège aux heures d'ouvertures normales afin d'effectuer le même travail que les élèves à domicile. Nous transmettons par mail la liste précise des professions concernées, une fiche d'inscription et l'attestation à compléter. Nous vous demandons de procéder à l'inscription par mail à l'adresse : direction@saintebarbe.fr avant samedi 3 avril 17h00. Le message devra comprendre la fiche d'inscription, l'attestation sur l'honneur ainsi qu'une copie d'un document justifiant l'activité (carte pro par exemple).

Durant ce temps de fermeture, nous nous efforcerons d'être les plus performants et réactifs possible en veillant à accompagner avec bienveillance mais aussi exigence nos élèves. Nous savons pouvoir compter sur votre collaboration et vous assurons de notre soutien dans l'accompagnement quotidien que vous assurerez auprès de vos enfants. Nous sommes totalement conscients de la rigueur, de la patience et du temps que cela requiert.

Comptant sur votre compréhension et restant à votre disposition, soyez assurés de notre plus grand dévouement.

Le Directeur
H. LE VAGUERESSE

INSCRIPTION ENFANT PERSONNEL INDISPENSABLE A LA GESTION DE L'ÉPIDÉMIE

Merci de compléter ces informations et de nous renvoyer cette inscription pour le 3 avril, 17 heures, sur la boîte mail du collège afin de pouvoir nous organiser

direction@saintebarbe.fr

Nom :

Prénom :

Classe :

AVRIL	Sera présent au collège
Mardi 5	
Jeudi 7	
Vendredi 8	
Lundi 26	
Mardi 27	
Jeudi 29	
Vendredi 30	

Les professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les professionnels de santé libéraux suivants : biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, pharmaciens, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du *contact-tracing*, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie et les ambulanciers;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfetures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillants de la pénitentiaire)

Modèle d'attestation sur l'honneur à la signature des parents (personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
[Prénom et Nom]

demeurant :
[Adresse]

représentant légal de :
[Prénom et Nom de l'élève]

Exerçant la profession de :

atteste sur l'honneur que :

- je ne dispose d'aucune solution de garde pour mon enfant ;
- mon enfant ne présente pas de signes évocateurs de la Covid-19 ;
- si mon enfant est contact à risque ou que sa classe a été fermée après le 22 mars 2021, le résultat du test RT-PCR ou antigénique réalisé le [date du test] est négatif (obligatoire pour les élèves à compter du CP).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à **[commune]**, le**[date]**

Signature

.....
[Prénom] [Nom]